

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

CONVENTION
D'UTILISATION DES
PEI PAR LA POLICE
NATIONALE

AUTORISATION

2025-07-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que les véhicules de la Police Nationale appartenant au parc du commissariat de Calais sont amenés à intervenir sur la plage des Hemmes de Marck et plus généralement sur le Domaine Public Maritime.

Afin de maintenir dans un état correct la chaussée environnante et de contribuer à l'entretien des véhicules des forces de l'ordre, la commune propose de mettre à disposition les Points d'Eau Incendie (PEI) environnants.

Il est donc proposé de conclure une convention d'utilisation des PEI au bénéfice du commissariat de Police Nationale de Calais.

Vu le projet de convention joint,

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Affaires
Générales/Ressources Humaines le 30 Juin 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention d'utilisation des points d'eau
incendie ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout
document afférent à sa mise en œuvre.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,